TYPE A - SIGNALISATION DE DANGER

Réf. 124001 / 124002/ 124003 / 124004 / 124005 / 124006

Fabrication française

Ces panneaux sont disponibles dans les dimensions suivantes :
- 500 mm
- 700 mm
- 1000 mm

Pour rappel

Hauteur d'implantation des panneaux

En règle générale

- Hors agglomération : **1 m**. Hauteur assurant la meilleure visibilité des panneaux éclairés par les feux des véhicules
- En agglomération : **2.30 m**. Pour permettre la circulation des piétons

Rétro-réflexion des panneaux

Phénomène de renvoi de la lumière.

- CLASSE 1 : revêtement microbilles. Garantie 7 ans.
- CLASSE 2 : revêtement haute intensité prismatique. Garantie 10 ans.

Obligatoire sur - les autoroutes,
- les routes à chaussées séparées,
- les routes bidirectionnelles si le panneau est à plus de 2000 mm du sol
- en agglomération, pour tous les panneaux de type AB
- en agglomération, pour tous les panneaux si la vitesse est relevée à 70 km/h

IDEO Equipements - 14 Rue du 19 mars 1962 - ZE des Cosses - 86170 AVANTON
Tél : 05 49 46 50 86 - info@ideo-equipements.fr - www.ideo-equipements.fr